



Vu et adopté définitivement par le Conseil Communal en séance du Le Bourgmestre
Le Directeur général

Fond de plan: Cadastre du 01/01/2014 date de création: Juillet 2005 date de modification: Mars 2016

Sources: Divers

PLURIS
Rue de Heron 10, 4020 Heron
Tél: 04340151 - Fax: 04344328
e-mail: pluris@heron.be

Étispode international 1924 - LAMBERT belge.
Datum Belge 1972.

ECHELLE: 1:10.000
0 50 100 200 300 400 500
Mètres

- Aménagement local**
- M1. Mise en oeuvre des périmètres de réflexion
 - M2. Mise en oeuvre de la ZACC (long terme)
- Aménagement régional**
- M3. Scier des autorités régionales une accélération de l'installation d'une zone d'activité économique, créatrice d'emplois, sur le territoire de la commune
- Paysage**
- M35. Préserver les vues paysagères vers les grandes fermes en carré et les espaces ouverts autour en interdisant toute nouvelle construction à proximité immédiate.
- Equipements collectifs**
- M45. Réaliser les projets envisagés dans le schéma global de développement du moulin de Ferrières
 - M46. Concrétiser l'extension de la MCAE de Heron
- Patrimoine**
- M53. Favoriser le maintien des fermes en carré, typiques de la région, en autorisant leur reconversion et en aidant à leur rénovation
- Mobilité**
- Mobilité douce**
- M9. Réalisation du réseau cyclo-pédon
 - Bande cyclable suggérée
 - Bande cyclable suggérée aux carrefours + signalétique
 - Itinéraire réservé
 - Voie centrale banalisée
 - Piste cyclable séparée éventuelle le long de la chaussée de Wavre
 - M12. Aménager un accès plus aisé au cimetière de Lavoir
- Réseau routier**
- M18. Revendiquer auprès du SPW la réalisation de zones de parkings relais sécurisés à proximité des axes autoroute
 - M19. Négocier avec la SPI l'aménagement d'une zone de stationnement sécurisée pour les camions à côté du parc à conteneurs
 - M20. Mettre en place des aménagements spécifiques, prioritaires dans l'aménagement des voiries en vue de la hiérarchisation du réseau routier.
 - M20.1. Mettre en sens unique avec marquage au sol pour les cyclistes
 - M20.2. Mettre en circulation locale
 - M20.4. Mettre en zone 30 km/h
 - M20.6. Mettre en voie sans issue
 - M20.3. Mettre en place un sens giratoire autour de la Chapelle à Forselle
 - M20.7. Aménager les abords des écoles de Surmeux (Communale et Saint-François) au niveau des parkings et de la fluidité du trafic
 - M20.8. Déterminer des places de parking aux abords de la pharmacie de Couthuin
- Sécurité routière**
- M21. Reconsidérer l'ensemble des dispositions et aménagements visant à l'amélioration de la sécurité routière tout le long de la chaussée de Wavre
 - M21.1. Limiter à 50km/h la vitesse des véhicules lors des traversées des villages de Lavoir et Waret-l'Évêque, et à 30km/h à hauteur de l'école de Waret-l'Évêque.
 - M21.2. Aménager une bande de couleur rouge tout le long de la Chaussée de Wavre, séparant les deux bandes de circulation.
 - M21.3. Solutionner le problème d'insécurité de la sortie de l'école de Waret-l'Évêque
 - M21.4. Etudier et mettre en oeuvre les mesures ou les aménagements augmentant la sécurité des principaux carrefours
 - M21.6. Etudier et mettre en oeuvre les mesures ou les aménagements augmentant la sécurité aux abords du hall sportif communal
 - M21.7. Aménager une piste cyclable parallèle à la chaussée ou en site propre le long de celle-ci
 - M22.4. Installer des coussins berlines
- M20.9.** Dans la rue Saint-Martin, déterminer clairement les emplacements de parking, interdire le stationnement sur les trottoirs et aménager un parking (avec marquage au sol) dans la cour de l'ancienne école.
- M20.10.** Aménager le carrefour entre la rue Vanal et la rue Bahy.
- M20.11.** Aménager les bas-côtés de la rue de la Burdinale afin de faciliter les déplacements des piétons.
- M20.12.** Placer une signalisation indiquant le virage au sommet de la rue Jottée.
- M20.13.** Réfléchir quant à la destination souhaitée pour la rue de Montigny (partie entre la sortie du village et la chaussée d'Andenne)